
CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE — FORMATION (CGV)

Version mise à jour le 12 avril 2026

Les présentes conditions générales issues du site www.immersia-bs.com et librement accessibles sur ce support sont applicables lors de la souscription à nos services et forment, avec la Convention de formation et le Programme de formation, le Contrat conclu entre IMMERSIA et Vous.

Les conditions générales de vente applicables sont celles disponibles et consultables sur le site au jour de l'inscription. IMMERSIA se réserve la possibilité de modifier ou mettre à jour ses CGV à tout moment, après en avoir préalablement informé l'Apprenant.

Le terme 'Contrat' désigne l'ensemble contractuel composé de la convention de formation, des CGV et des documents annexes.

Présentation

IMMERSIA est un organisme de formation enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 93061106706 du préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur, un CFA et un établissement privé d'enseignement dispensant des formations en présentiel, distanciel et hybride, déclaré auprès du Rectorat de Nice sous le code UAI 0062401C, dont les services sont consultables sur le site www.immersia-bs.com.

Le Directeur de la publication du site, de la plateforme et de l'organisme de formation est Mme Laura Heim.

Le site est hébergé par IONOS SARL.

Pour toute demande, veuillez nous contacter : par téléphone au +33(0)1 89 71 70 47 — par email : contact@immersia-bs.com — par courrier : IMMERSIA, 930 Route des Dolines, Valbonne 06560.

Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les "CGV") définissent les droits et obligations des parties dans le cadre de la souscription à une formation dispensée par IMMERSIA (ci-après l'École). La souscription à une formation implique l'acceptation sans réserve par l'Apprenant des présentes CGV.

Les présentes CGV s'appliquent aux formations en apprentissage, en formation initiale et en formation continue, selon les modalités précisées dans la convention de formation.

Les CGV prévalent sur tout autre document de l'Apprenant. L'Apprenant reconnaît avoir pris connaissance des CGV avant de valider son inscription.

Nos services de formation

L'École dispense des formations en présentiel, distanciel et hybride, en apprentissage et en initial. La modalité de formation applicable à chaque programme est précisée dans la convention de formation et communiquée à l'Apprenant lors de son inscription.

L'ensemble des formations est présenté sur notre site internet www.immersia-bs.com. IMMERSIA s'efforce d'assurer l'exactitude des informations présentées sur son site, sans que celles-ci ne puissent constituer un engagement contractuel.

Pour toute question, l'Apprenant peut contacter IMMERSIA par téléphone au +33(0)1 89 71 70 47 ou par mail à l'adresse contact@immersia-bs.com.

Les services de formation comprennent :

- Des cours : l'ensemble des contenus pédagogiques numériques (textes, audio, visuels, vidéos enregistrées, classes virtuelles en direct et en replay, podcasts, quiz etc.)
- Des logiciels et/ou services tiers en ligne pouvant être nécessaires pour suivre la formation.
- Des évaluations formatives et travaux : QCM, cas pratiques, études de cas, travaux individuels et de groupe.
- Une préparation et un accès aux examens : examens blancs, productions écrites et orales devant jury selon le programme et le référentiel de compétences du certificateur.
- Un accompagnement : encadrement assuré par le learning coach, le coordinateur pédagogique, le/la chargé(e) d'admission et le responsable des relations entreprises.
- L'interaction entre l'apprenant, les intervenants et les autres apprenants via la plateforme de formation et les outils digitaux mis à disposition.

Responsabilités

IMMERSIA est soumise à une obligation de moyens dans la mise en œuvre des actions de formation.

L'Entreprise d'accueil s'engage à permettre à l'Apprenant de suivre la formation dans les conditions prévues par le contrat d'apprentissage.

Inscription

L'Apprenant peut s'inscrire auprès de l'École tout au long de l'année. Pour postuler, il doit remplir un dossier d'inscription en ligne et fournir les pièces justificatives demandées.

L'École examine le dossier de candidature et vérifie que l'Apprenant remplit les prérequis d'entrée en formation. Si la candidature est acceptée, l'Apprenant est invité à signer les documents contractuels : la convention de formation et toutes les pièces constitutives demandées. Pour les formations en apprentissage, l'Apprenant signe également le contrat de travail en apprentissage.

L'inscription est subordonnée à l'accord de financement de l'OPCO concerné, ou au premier règlement en cas de financement par l'entreprise.

Accès à la formation

Connexion à la plateforme : L'adresse internet de la plateforme E-learning est communiquée à l'Apprenant par email après confirmation de son inscription. L'Apprenant peut se connecter à la plateforme depuis n'importe quel ordinateur connecté à Internet.

Matériel nécessaire pour les sessions distancielles : L'Apprenant doit disposer d'un ordinateur équipé d'un navigateur internet récent et d'une connexion internet stable. Il est recommandé de disposer d'un casque audio et d'une webcam.

Sessions en présentiel ou hybride : Pour les sessions dispensées en présentiel ou en mode hybride, les modalités pratiques (lieu, horaires, équipements mis à disposition) sont

communiquées à l'Apprenant par email au moins 7 jours avant le début de la session. Les frais de déplacement liés aux sessions en présentiel sont à la charge de l'Apprenant sauf mention contraire dans la convention de formation.

Responsabilité de l'Apprenant : La charge de la connexion internet et du matériel informatique nécessaire à l'accès à la plateforme incombe à l'Apprenant.

Assistance technique : En cas de difficulté d'accès à la plateforme, l'Apprenant peut contacter le service d'assistance technique d'IMMERSIA par téléphone ou par email.

Durée de la formation

Début de la formation : L'inscription de l'Apprenant et le démarrage de la formation prennent effet conformément aux conditions définies dans la convention de formation.

Durée de la formation : La durée de la formation est définie conformément au référentiel de certification et aux dispositions du Code du travail, en accord avec l'Entreprise d'accueil.

Les dates de début et de fin de formation sont clairement indiquées sur la convention de formation et sur le contrat de travail par apprentissage.

Indicateurs de résultats

IMMERSIA publie annuellement ses indicateurs de résultats : taux de réussite aux certifications, taux d'insertion professionnelle et taux de satisfaction des apprenants. Ces indicateurs sont disponibles sur demande auprès de l'École et publiés sur le site www.immersia-bs.com.

Accessibilité et handicap

IMMERSIA s'engage à accueillir et accompagner les apprenants en situation de handicap ou présentant des besoins spécifiques. Tout apprenant concerné est invité à contacter le référent handicap dès son inscription afin d'étudier les aménagements pédagogiques ou organisationnels nécessaires.

Référent handicap : Guillaume Mallet — handicap@immersia-bs.com

Les aménagements sont étudiés au cas par cas en lien avec le coordinateur pédagogique et l'entreprise d'accueil le cas échéant.

Conditions financières

Les tarifs sont indiqués en euros toutes taxes comprises (TTC). L'Apprenant est automatiquement exonéré des frais d'inscription de premier passage d'examen ou de certification, ainsi que pour une session de rattrapage.

Les heures réalisées par l'Apprenant font l'objet d'une facturation au Tiers Financier ou à l'Entreprise de l'Apprenant. En cas de paiement échelonné, les sommes dues sont prélevées le 15 du mois suivant l'inscription à un intervalle de 30 ou 60 jours calendaires selon les modalités de la convention de formation.

Dans le cadre d'une formation initiale, les frais de formation sont à la charge de l'Apprenant, selon les modalités définies dans la convention de formation.

Règlement par un OPCO

Cette section s'applique exclusivement aux formations en apprentissage.

L'Entreprise de l'Apprenant doit demander la prise en charge au plus tard 5 jours après la date de début de la formation et s'assurer de son acceptation. En cas de non réalisation de cette démarche, l'entreprise reste seule redevable des frais de la formation.

L'Entreprise doit envoyer la preuve de dépôt à l'organisme dans un délai de 2 jours ouvrés. En cas de prise en charge partielle, le solde est facturé à l'Entreprise de l'Apprenant.

Incidents de paiement

Si le débiteur est l'Entreprise de l'Apprenant, il sera tenu au paiement d'intérêts de retard à un taux égal à 3 fois le taux d'intérêt légal à compter du jour de l'impayé jusqu'au jour du règlement effectif, ainsi qu'à une indemnité pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros.

Droit et délai de rétractation

Droit de rétractation

Conformément aux dispositions du Code de la consommation français, l'Apprenant dispose d'un délai de quatorze (14) jours francs pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à motiver sa décision ni à supporter de pénalités.

Ce délai court à compter du jour de la conclusion du contrat. Lorsqu'il expire un samedi, un dimanche ou un jour férié, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

La rétractation peut être exercée :

- par lettre recommandée avec avis de réception
- par email à : contact@immersia-bs.com

En cas de rétractation, l'organisme rembourse la totalité des sommes versées dans un délai maximum de quatorze (14) jours à compter de la réception de la demande.

Démarrage anticipé de la formation

Lorsque l'Apprenant demande expressément le démarrage de la formation avant l'expiration du délai de rétractation, il accepte que l'exécution de la formation commence avant la fin de ce délai.

En cas d'exercice du droit de rétractation après le début de la formation, les sommes correspondant aux prestations réalisées restent dues au prorata.

Formations en apprentissage

Les présentes dispositions ne s'appliquent pas aux contrats d'apprentissage, régis par le Code du travail français.

Résiliation

Résiliation pour cas fortuit ou force majeure (article L. 444-8 du Code de l'éducation) : Le Contrat peut être résilié si, par suite d'un cas fortuit ou d'une force majeure avérée et justifiée, l'Apprenant est empêché de suivre la formation. Dans ce cas, la résiliation ne donne lieu à aucune indemnité.

Résiliation unilatérale dans un délai de 3 mois (article L. 444-8 du Code de l'éducation) : Jusqu'à l'expiration d'un délai de 3 mois à compter de la date d'entrée en vigueur du Contrat, l'Apprenant peut résilier unilatéralement le Contrat sans motif. La résiliation peut donner lieu à une indemnité conformément aux dispositions légales applicables, notamment celles du Code de l'éducation pour les formations relevant de l'enseignement privé.

La demande de résiliation doit être notifiée à IMMERSIA par lettre recommandée avec accusé de réception. IMMERSIA adressera sous 15 jours le décompte des frais de résiliation applicables.

Dans le cadre d'une formation initiale, les modalités de résiliation peuvent différer et sont précisées dans la convention de formation.

Abandon de la formation

En cas d'abandon de la formation par l'Apprenant, les prestations réalisées restent dues au prorata du temps de formation effectivement dispensé.

Une indemnité forfaitaire pourra être appliquée afin de couvrir les frais engagés par IMMERSIA, dans la limite maximale de 30% du montant total de la formation, sans que le montant total facturé (prorata + indemnité) ne puisse excéder le prix total de la formation.

Pour les formations en apprentissage, la prise en charge par l'OPCO cesse à la date de rupture du contrat d'apprentissage ou de l'arrêt effectif de la formation.

Toute situation d'abandon fait l'objet d'un suivi et d'un traitement par IMMERSIA.

Force majeure

Aucune des deux Parties ne sera tenue pour responsable vis-à-vis de l'autre de la non-exécution ou des retards dans l'exécution d'une obligation du Contrat dus à un cas de force majeure tel que défini par l'article 1218 du Code Civil.

Traitement des réclamations et difficultés

IMMERSIA peut recevoir les signalements d'aléas ou de difficultés par voie orale, par téléphone au 01.89.71.70.47, en réunion, par mail à feedback@immersia-bs.com ou par voie postale.

Toute réclamation relative à la réalisation d'une formation est à adresser par écrit (mail ou courrier) à feedback@immersia-bs.com ou au 930 Route des Dolines, 06560 Valbonne.

IMMERSIA s'engage à apporter une réponse sous 72 heures à réception.

Obligations des parties

Lors de son inscription, l'Apprenant s'engage à respecter le Règlement intérieur dont il accepte les termes lors de sa première connexion à la plateforme. Tout manquement peut conduire à des sanctions jusqu'à l'exclusion.

L'Apprenant s'engage à répondre aux enquêtes et questionnaires remis par l'École pour permettre un suivi pertinent et assurer les engagements qualité. Le code d'accès personnel et le mot de passe sont personnels et confidentiels.

L'Apprenant s'engage à suivre la formation avec assiduité et à respecter le calendrier pédagogique défini.

Propriété intellectuelle

Le contenu des services de formation est la propriété d'IMMERSIA. Toute reproduction, imitation ou représentation totale ou partielle non autorisée constitue une violation du droit d'auteur. Les supports de formation sont réservés à l'usage exclusif de l'Apprenant.

Protection des données à caractère personnel

IMMERSIA s'engage à garder strictement confidentiels les documents, données et informations transmis par l'Apprenant. Le traitement des données personnelles est soumis aux dispositions du RGPD (règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016).

IMMERSIA s'engage à traiter les données uniquement pour les finalités du Contrat, à assurer leur sécurité, et à garantir à l'Apprenant ses droits d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition et de portabilité.

Contact DPO / RGPD : contact@immersia-bs.com — Pour toute réclamation : CNIL, 3 place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 — <https://www.cnil.fr>

Garantie légale de conformité

Le consommateur a droit à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité durant l'exécution du Contrat, pendant un délai de 2 ans à compter de la fourniture du service numérique. Ces droits résultent des articles L. 224-25-1 à L. 224-25-31 du code de la consommation.

Non recevabilité au titre ou au diplôme

Si l'Apprenant n'est pas reçu au titre ou au diplôme pour lequel il a suivi le parcours de formation, IMMERSIA se réserve la possibilité de proposer un redoublement de son année au sein de l'établissement. Cette décision sera effective après un entretien avec le référent pédagogique. L'Apprenant sera informé par écrit de la décision prise.

Droit applicable et règlement des litiges

Le contrat se subordonne au droit français. Avant tout contentieux, l'organisme tentera de trouver un accord amiable avec les parties. A défaut, le litige sera porté devant les juridictions compétentes.

Médiation de la consommation : conformément aux articles L. 611-1 et suivants du Code de la consommation, en cas de litige non résolu à l'amiable, l'Apprenant consommateur a la possibilité de recourir à un médiateur de la consommation. IMMERSIA communiquera sur demande les coordonnées du médiateur compétent. Le recours à la médiation est gratuit pour le consommateur. La plateforme européenne de règlement en ligne des litiges est également accessible à l'adresse : <https://ec.europa.eu/consumers/odr>